

Sortie de l'hôpital des patients adultes relevant de soins palliatifs

Juin 2016

Les soins palliatifs sont complémentaires des traitements agissant sur la maladie

Reconnaître systématiquement et précocement, (le plus tôt possible après l'admission), les patients qui nécessitent des soins palliatifs

- chez tout patient qui a une maladie ou une polyopathie grave, évolutive, en phase avancée ou terminale, quels que soient son âge, son diagnostic et son traitement.

Évaluer régulièrement la faisabilité de la prise en charge palliative dans le lieu de vie du patient

- en partenariat avec le patient, sa famille, (sa personne de confiance ou son tuteur), ou l'établissement médico-social ;
- nécessité du contrôle des symptômes, de l'accord des professionnels de ville, de l'implication d'aidants, de la disponibilité de ressources si nécessaire (réseau, équipe mobile de soins palliatifs [EMSP], hospitalisation à domicile [HAD]), d'un environnement adapté.

Mettre en œuvre les actions pour préparer et organiser la sortie

- désigner un professionnel responsable de la sortie qui supervise les actions à réaliser et coordonne les acteurs ;
- définir le projet de soins et d'aides ;
- communiquer de façon précise et complète avec les professionnels de soins primaires choisis par le patient : coordination, transmission des informations et continuité des soins ;
- solliciter le plus tôt possible le service social de l'hôpital ;
- anticiper l'appel aux services d'appui (soins, aides et accompagnement) et les aides techniques selon besoin, ainsi que les complications (prescriptions anticipées personnalisées) ;
- organiser la date et l'heure de la sortie pour éviter les ruptures de soins.

Soutenir, accompagner et éduquer le patient, les proches (y compris les enfants) et les aidants

Vérifier le jour de la sortie

- la *check-list* d'hospitalisation
- la continuité des soins : lettre de liaison, ordonnance faxée au pharmacien ;
- la compréhension du malade et de l'aidant du contenu et des destinataires des documents remis.

Dans les 3 jours qui suivent

- Appel téléphonique du patient et/ou de l'aidant et/ou du médecin traitant : soins et prestations prévus délivrés.

Document de synthèse issu de la fiche points clés « Comment améliorer la sortie de l'hôpital des patients adultes relevant de soins palliatifs ? ». Téléchargez la fiche sur www.has-sante.fr